



PREFET DE LOT-ET-GARONNE

Direction Départementale des Territoires
Service Territoires et Développement
Missions Interministérielles
Affaire suivie par Mme GAGGINI
Tel : 05.53.69.34.11
noelle.gaggini@lot-et-garonne.gouv.fr
20140140

Agen, le 05 JUIN 2014

DREAL - AGEN
ARRIVE LE :

- 9 JUIL. 2014



Monsieur le directeur,

Conformément aux dispositions de l'article R. 515-84 du code de l'environnement, votre société, SMIVAL 47 dont le siège social est 17 avenue du 11 novembre, exploitée à Monflanquin des activités autorisées par arrêté préfectoral 2011284-001 du 11 octobre 2011 qui pour certaines d'entre elles relèvent du champ d'application de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles.

Après examen de votre déclaration, le classement de vos installations relève de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sous les rubriques mentionnées dans le tableau-ci dessous.

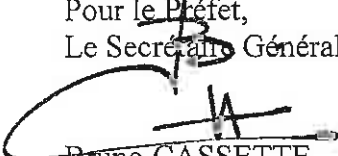
Ce tableau complète celui porté à l'article 1.3 titre I art. 1 de l'arrêté préfectoral du 11/10/2011 :

| Rubrique | Libellé de la rubrique | Elements caractéristiques ou volume autorisé | Régime |
|----------|---|--|--------|
| 3540 | Installation de stockage de déchets autre que celles mentionnées à la rubrique 2720 et celles relevant des dispositions de l'article L. 541-30-1 du code de l'environnement, recevant plus de 10 tonnes de déchets par jour ou d'une capacité totale supérieure à 25 000 tonnes | 29 000 t/an | A |
| 2760 | Installation de stockage de déchets non dangereux autres que 2720 | | A |

De plus, le document BREF associé à la rubrique principale est WT : traitement des déchets (août 2006).

Enfin, je vous informe que la parution des conclusions sur les meilleures techniques disponibles au journal officiel de l'Union Européenne déclenchera le réexamen des conditions d'exploitation de vos installations. Conformément à l'article R. 515-70 du code de l'environnement, vous disposerez alors d'un délai de 12 mois pour remettre à la préfecture un dossier de réexamen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Bruno CASSETTE

SMIVAL 47
CET de Monflanquin
47150 Monflanquin